

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL n°3

SEANCE du 07/04/2025

Le 7 avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

- Conseillers en exercice : 15

- Présents : 12

- Absents : 3

- Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 27 mars 2025

PRESENTS : BRAND Xavier, BOUCLIER Sandra, WOLF Denis, MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, L'HUILLIER Benoît, GAILLARD Christophe DEBORNES Stéphane, VIRET Sidonie, LAVERRIERE Jérémy, MONTANT Odile, LAMOT Anthony

ABSENTS et ABSENTS EXCUSES : FIGUEIREDO Céline, DARD Annelise, HERLEDDER Thomas

PROCURATIONS : DARD Annelise à BOUCLIER Sandra, FIGUEIREDO Céline à LAMOT Anthony

SECRETAIRE : MONTANT Odile

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la précédente réunion appelle des remarques, il est validé à l'unanimité puis signé par le Maire et le secrétaire de séance et ensuite affiché.

MONTANT Odile est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

- BUDGET PRIMITIF 2025 – affectation du résultat 2024
- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES
- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2025

COMMISSIONS

DIVERS

DELIBERATIONS

DELIBERATION 20250301 – BUDGET PRIMITIF 2025 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Vu les résultats 2024 de la Commune de VOVRAY-en-BORNES faisant apparaître :

- Résultat de l'exercice 2024	151 188.42 euros
- Résultats antérieurs reportés	340 858.59 euros
- SOIT UN RESULTAT TOTAL DE	492 046.31 euros
Excédent d'investissement	67 393.54 euros
- Reste à réaliser en dépenses	536 851.47 euros
- Reste à réaliser en recettes	706 954.00 euros

Compte-tenu de l'excédent d'investissement et des restes à réaliser positifs, il n'y a pas de résultat de fonctionnement à reporter.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'affecter ces résultats de la manière suivante :

au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" : **283 666.61 euros**

au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » : **208 379.70 euros**

- **DEMANDE** à Madame, la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire le : 10/04/2025

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 10/04/2025 Et de son affichage le : 10/04/2025

**DELIBERATION 20250302 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES
DIRECTES LOCALES**

Vu l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020,

Monsieur le Maire explique que :

- concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, la part départementale est transférée aux communes à partir de 2021.

- à compter de 2023, les communes votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ce taux avait été figé de 2020 à 2022.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2025, comme suit :

TAXE	TAUX 2025
Taxe d'habitation	7.14%
Taxe sur le Foncier Bâti	12.03%(ancienne part départementale) +5.10% (part communale) = 17.13%
Taxe sur le Foncier non bâti	26.48%

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

ADOpte les taux d'imposition des taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

- **DEMANDE** à Madame, la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire le : 10/04/2025

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 10/04/2025 Et de son affichage le : 10/04/2025

DELIBERATION 20250303 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** le Budget primitif tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses (dont excédents antérieurs reportés)	793 091.61 €	1 235 702.43 €
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	793 091.61 €	1 235 702.43 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser des virements entre chapitres (hors chapitre 12) des sections fonctionnement et investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, les mouvements ne devant pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.
- **DEMANDE** à Madame, la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Acte certifié exécutoire le : 18/04/2025

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 18/04/2025 Et de son affichage le : 18/04/2025

Monsieur le Maire explique que vu la situation financière de l'Ehpad, une subvention exceptionnelle leur sera versée. L'attribution des subventions est décidée comme suit :

ORGANISME	MONTANT 2024	MONTANT 2025
A.D.M.R.	1100	1 100
SSIAD	300	300
Stop Alcool	100	100
Coopérative scolaire Vovray	1300	1 300
Soutien banque alimentaire	150	100
foyer ski de fond	100	0
Souvenir français	200	200
Club des Bornains	100	100
Graines de Favies	6693	8 500
Anim'age	200	200
Restaurant du cœur	150	100
Jeunes sapeurs- pompiers	100	100
Louveterie	100	100
ASCB SKI	150	150
MENTHONNEX		
Jardin de Haute- Savoie	100	0
EPHAD de		3 000
Cruseilles		
Divers		650
BUDGET	12 000,00	16 000

DELIBERATION 20250304 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental pour la sécurisation de la route des Bornes RD 15 entre les panneaux d'agglomération.

Christophe GAILLARD présente le dossier, les travaux envisagés seront :

- Réfection du marquage existant de la bande piétons et du plateau surélevé, ajout de balises
- Marquage d'un îlot au carrefour avec Rogin et le Chef-lieu
- Création d'un plateau surélevé à l'intersection du Vernay

Le montant des travaux est estimé à la somme de 45 000€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le lancement des travaux de sécurisation pour un montant de 45 000€ HT,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental 74.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **DEMANDE** à Madame, la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération

Adoptée à l'unanimité

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Acte certifié exécutoire le : 10/04/2025- Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 10/04/2025 Et de son affichage le : 10/04/2025 |
|--|

DELIBERATION 20250305 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE 2025 (CDAS)

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de subvention au titre du CDAS concernant :

- l'achat du pèse lait
- L'aménagement de la voirie et parking
- La licence pour le débit de boissons

à l'attention de M. Ratsimba et Mme Petex qui le soumettront à la commission permanente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** de présenter une demande de subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **DEMANDE** à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

- | |
|---|
| Acte certifié exécutoire le : 10/04/2025
Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 10/04/2025 Et de son affichage le : 10/04/2025 |
|---|

COMMISSIONS

URBANISME

Jérôme MANIGUET présente les demandes d'urbanisme en cours :

DP 074313250005 M. WOLF Denis – Pose de panneaux solaires – route de Body

DP 07431325006 M DUPONT Quentin – Aménagement d'un garage et changement d'une porte – route des Bornes

DP 07431325007 M. DAUBORD Denis – changement de façades

Transfert de DP M. DUPONT à la SCI

PC 074313170009 – ANCEL Aurélien – permis modificatif changement de dimension de portes et fenêtres – Route des Bornes

VOIRIE

Monsieur le Maire explique que des travaux de voirie ont été réalisés notamment chemin du Vernay.

Le conseil départemental sera saisi pour avis :

chez Body, pour mettre le hameau en agglomération en attendant les travaux,

RD 15 du Vernay à la Mouille pour les travaux de sécurisation de la voirie.

BATIMENT

Stéphane DEBORNES présente le dossier de faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie. L'investissement d'environ 15 000 € est amorti en 10 ans, le gain sur la facture électricité (salle + mairie) sera d'environ 1 500 € par an.

Ces travaux sont intéressants mais vu l'importance des travaux de l'auberge, les élus sont d'accord pour attendre avant de faire d'autres investissements.

Christophe GAILLARD explique les travaux de l'aménagement extérieur de l'auberge qui seront modifiés sans coût supplémentaire (garde-corps sur les gabions plus-value de béton et moins-value de résine).

PERISCOLAIRE

La salle a été vandalisée par des enfants durant le week-end : jets d'œufs frais sur les vitres, vol des goûters.

D'autres incivilités ont été constatées récemment : sacs à crottes éparpillés, portail du cimetière abîmés, galets du caveau communal éparpillés également, grillages de l'agorospace tordus, barrières à vélos cassées, divers déchets dans le village (notamment sur le toit plat au-dessus du local à vélos) et 5 foyers à divers endroits entre le terrain de jeu, la salle et la mairie.

Un mot dans toutes les boîtes aux lettres sera rédigé pour demander aux parents de communiquer avec leurs enfants et de les surveiller.

Stéphane Debornes a demandé un devis à l'entreprise Domotique pour installer des caméras pour surveiller l'agorospace. Il s'élève à 2 352.00€ TTC. Pour mettre en place la vidéosurveillance, il faut demander l'autorisation à la préfecture. Pour l'instant, les élus ne donneront pas suite mais cette option reste envisageable si les incivilités persistent.

L'APE demande d'utiliser la cour de récréation pendant le pot après le spectacle de fin d'année le 27 juin 2025, ils doivent demander l'accord à la CCPC.

DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que le Roulage sur prairie organisé par le BRT aura lieu ce week-end.

Le rallye des Bornes passera sur la commune le 20 juin 2025. L'association « nos p'tites étoiles » organise le Cruseilles Motor Tour 2025 le 18 mai 2025.

Monsieur le Maire informe qu'un immeuble a pris feu à Arbusigny et qu'un couple cherche un appartement de secours.

Odile MONTANT rapporte sa journée en tant que correspondant défense. Le livre de M. Bouverat sur Vovray-en-Bornes sortira en septembre. Elle revient sur l'entretien des chemins ruraux.

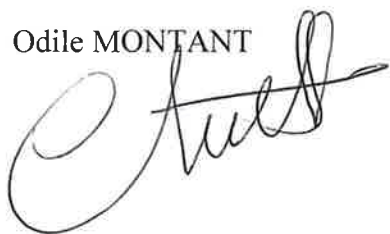
La séance est levée à 21h50.

Procès-Verbal approuvé à la séance du 5/05/2025

Remarques :

La secrétaire de séance

Odile MONTANT



Le Maire



Xavier BRAND